

Compte-rendu du Conseil municipal du 8 septembre 2017 à 19h

Présents : Nathalie Ameye, Grégory Bonnet, Laurence Césarini, Jacques Chanudet, Annick Falempin, Françoise Mathey, Jean-Paul Mompied, Norbert Onzon, Lionel Peynet, Jean-François Porte

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 30 juin 2017
- Désignation des délégués au SIEG
- Droit du sol
- Suite procédure d'aménagement foncier
- Cession de la parcelle AM9
- Certificat électronique
- Question diverses

Monsieur Bonnet, maire, demande l'ajout de plusieurs points à l'ordre du jour :

- Travaux au Peyroux
- Projet éolien citoyen
- Convention centre de gestion
- Achat de la parcelle AO266 à la famille PETOTON DARTAYRE
- Décision modificative budget principal
- Décision modificative budget assainissement
- Transfert des biens sectionnaux à la commune
- Vente d'une partie des parcelles AP 125 et AP 128 à M. GANDON

Demande acceptée à l'unanimité

- Nomination du secrétaire de séance : F. Mathey est nommée à l'unanimité
- Approbation du compte-rendu du 30 juin : adopté à l'unanimité
- Nomination des délégués au SIEG

Est proposé comme Titulaire Jacques Chanudet

Est proposé comme suppléant Jean-Paul Mompied

Mise au vote : adopté à l'unanimité

- Aménagement foncier

Le périmètre proposé est celui de la commune moins les bois et le quartier du Pont. L'enquête publique sera ouverte du 30 octobre au 30 novembre, les documents sont consultables en mairie sur cette période.

- Cession de la parcelle AM9

Il s'agit de régulariser la cession d'une parcelle de 20m² à Monsieur Philippe Ragonaud.

Mise au vote : adopté à l'unanimité

- Certificat électronique pour la signature des actes administratifs

Cette demande s'inscrit dans le cadre de la dématérialisation des actes administratifs. Le certificat de la mairie arrive à échéance mi-décembre 2017. Le coût est de 110€ HT pour un an, 180€ pour deux ans et 255€ pour 3 ans.

Mise au vote : adopté à l'unanimité pour 2 ans

- Travaux du Peyroux

Il est proposé de réaliser des travaux au Peyroux.

Une modification d'un chemin avec le busage d'un petit ruisseau, la création d'un regard et des travaux de terrassement. Une pelle sera louée, des matériaux de structure de voirie seront achetés et mis en place.

Le coût total devrait être d'environ 1700 euros.

Mise au vote : adopté à l'unanimité

- Convention avec le pôle santé

Il s'agit de renouveler pour la convention qui permet aux salariés de la commune de bénéficier de la médecine préventive.

Mise au vote : adopté à l'unanimité pour une durée de 1 an

- Projet éolien citoyen

Les demandes de subventions sont en cours pour réaliser les différentes études. Il est possible d'obtenir un financement à hauteur de 80% avec le programme européen leader. Il faudra trouver un moyen de faire financer les 20 % restants.

Le Conseil municipal réaffirme son souhait de poursuivre le projet éolien citoyen.

Mise au vote : adopté à l'unanimité

- Droit des sols

A partir du 1^{er} janvier 2018, l'instruction des autorisations du droit du sol ne sera plus assurée par la DDT. Il est proposé plusieurs solutions :

Solution 1 : Le Conseil départemental met en place un service payant à la carte avec une cotisation annuelle sur la base de 0.20 centime d'euro par habitant soit 94€ pour la commune de Montcel.

Tarifs proposés : 60€ par certificat d'urbanisme, 140€ pour une déclaration préalable de travaux, 200€ pour un permis de construire, 160 € pour un permis de démolir. Ces tarifs sont des maximums et seront revus à la baisse en fonction du nombre de demandes instruites.

Solution 2 : la communauté de communes crée un service d'instruction avec environ 1.4 ETP. Cotisation annuelle sur la base de 0.40 centime d'euro par habitant soit 188€ pour la commune de Montcel et un tarif de permis de construire à environ 150€.

Solution 3 : on fait instruire les documents d'urbanisme par une autre communauté de communes qui possède un service urbanisme.

Solution 4 : la commune instruit elle-même ses dossiers.

Le Maire expose les inconvénients et avantages de chaque solution.

Proposition de retenir la solution n° 1 (pour 2018) avec l'idée d'envisager à court ou moyen terme une instruction par les services municipaux.

Mise au vote : adopté à l'unanimité

- Achat de la parcelle AO 266

Afin de réaliser des travaux d'aménagement sur le lieu-dit Latour Serviat, il est nécessaire d'acheter la parcelle AO 266 à la famille PETOTON DARTAYRE. Le prix proposé est de 1 400€.

Mise au vote : adopté à l'unanimité

- Décision modificative budget principal

Il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

1641 : + 554.27€

21318 : - 554.27€

Mise au vote : adopté à l'unanimité

- Décision modificative budget assainissement

Il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

6541 : + 0.60€

6378 : - 0.60€

Mise au vote : adopté à l'unanimité

- Transfert des biens sectionnaux

Les biens sectionnaux de Montcel ne sont pas entretenus par les propriétaires des sections depuis près de 40 ans. La mairie les entretient depuis de nombreuses années et paye également les impôts fonciers.

La commune de Montcel peut engager une démarche auprès des services de la Préfecture afin que les parcelles concernées deviennent sa propriété.

Mise au vote : adopté à l'unanimité

- Vente d'une partie des parcelles AP 125 et AP 128 à M. GANDON

Un acquéreur a été trouvé pour une partie des parcelles constructibles AP 125 et AP 128.

Le Maire propose de vendre 901 m² à M, Gandon pour la somme de 23 000€ et de confier la réalisation de la vente à Maître SAUVAGE.

Mise au vote : adopté à l'unanimité

- Questions diverses et informations générales

La boîte aux lettres du Peyroux va être réinstallée à la demande de la commune.

La prochaine réunion du SBA aura lieu le 19 septembre à Combronde ; J. Chanudet et JP. Mompied y assisteront.

Monsieur Clément Méritet, producteur de pommes biologiques, cherche un terrain de 2 à 5 hectares. Le Maire demande à chaque conseiller de se renseigner sur les possibilités existantes sur la Commune.

Les deux écoles (RPJM) vont être équipées de nouveaux matériels informatiques, dans le cadre de l'école numérique, pour un coût de 11 729€ HT. Ce projet sera subventionné à 80 % par le biais de subventions Leader et une participation prise sur l'enveloppe sénatoriale. Reste à charge pour le syndicat : 2 345,80 €.

Des habitants des Charmats se plaignent de la vitesse excessive des véhicules rue des Charmats. Il est proposé dans un premier temps d'installer un panneau « Attention enfants ».

La ligne blanche du STOP au bas de l'église sera retracée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 20h30.